

Comité Syndical du 23 avril 2025
(Salle des Adjudications – Marckolsheim)

Accusé de réception en préfecture
067-200069680-20250512-Del-20250423-01-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 36

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 15
⇒ Procurations : 5

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport d'activité 2024

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président du PETR Sélestat Alsace Centrale

I. RAPPORT

Créé au 1^{er} janvier 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale regroupe les communautés de communes du Val d'Argent, du Ried de Marckolsheim, de Sélestat et de la Vallée de Villé.

En vertu de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président adresse chaque année aux membres du syndicat, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de la collectivité.

Le rapport d'activité 2024 comporte :

- Une présentation du contexte, du syndicat et de ses moyens,
- Une présentation des activités du PETR selon les trois axes de son projet de territoire.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des membres du Comité syndical, des maires du territoire, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, il est proposé de prendre acte du rapport annuel du PETR.

Le rapport d'activités 2024 est joint à la présente délibération.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 7 avril 2025,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

De se prononcer sur ces dispositions,

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 retraçant l'activité du PETR et figurant en annexe de la présente délibération.

L'assemblée délibérante prend acte des échanges intervenus en séance.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>
BARBIER Patrick	PRESENT	
Communauté de communes de Sélestat		
<i>Titulaires</i>		
ADONETH Luc	PRESENT	
ANDREA Charles	PRESENT	
DELSART Patrick	EXCUSE	BARBIER Patrick
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENT	
DIGEL Denis	EXCUSE	
DUSSOURD Yves	PRESENT	
ENGEL Robert	PRESENT	
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE	
HORNBECK Nadège	EXCUSE	ENGEL Robert
MUHR Virginie	PRESENTE	
RISCH Claude	EXCUSE	
SCHALLER Claude	PRESENT	
SCHEIBLING Philippe	PRESENT	
SCHEUER Tania	EXCUSEE	DESAINTQUENTIN Philippe
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
SOHLER Olivier	PRESENT	
WIRA Michel	EXCUSE	
WOTLING Philippe	EXCUSE	MURH Virginie
<i>Suppléants</i>		
CLAVER Michèle	EXCUSEE	
GAUDIN Bertrand	EXCUSE	
HOLZMANN Yves	EXCUSE	
MORIS Olivier	PRESENT	
OBERLE Fabienne	PRESENTE	
RENAUDET Michel	EXCUSE	
Communauté de communes de la Vallée de Villé		
<i>Titulaires</i>		
BUHL Patrick	PRESENT	
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE	
JANUS Serge	PRESENT	
MEYER Alain	PRESENT	
PIELA Jean-Pierre	PRESENT	
PFANN Lionel	EXCUSE	
SCHMITT Bernard	PRESENT	
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE	
WALSPURGER Yvette	PRESENTE	
<i>Suppléants</i>		
DAVID Joffrey	EXCUSE	
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE	
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE	
HAESSLER Christian	EXCUSE	
HOULNE Monique	EXCUSEE	
KRAUTH Alexandre	PRESENT	
MANGEOLLE Abel	EXCUSE	
MULLER André	EXCUSE	
WITZ Jean-Marc	EXCUSE	
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim		

Titulaires		
BUTSCHA Michel	PRESENT	
FOISSIER Sébastien	EXCUSE	
GREIGERT Catherine	EXCUSEE	
JEHL Alex	PRESENT	
KEMPF Denise	PRESENTE	
KLIPFEL Martin	PRESENT	
KLOTZ Mathieu	EXCUSE	
KNOBLOCH Christophe	PRESENT	
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE	
MEMHELD Christian	EXCUSE	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
SCHWEIN Noël	EXCUSE	
SCHWOERER Sébastien	PRESENT	
VOEGELI Jean-Michel	PRESENT	
VOGEL Camille	PRESENTE	
Suppléants		
BERGER Mickaël	EXCUSE	
BLATZ François	EXCUSE	
GRISS Vincent	PRESENT	
ROHMER Clément	PRESENT	
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE	
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE	
Communauté de communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	PRESENT	
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT	
FREYBURGER Eric	EXCUSE	
GOETTELMANN Thomas	PRESENT	
HESTIN Noëllie	PRESENTE	
ORSATI Régine	PRESENTE	
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc
ROUSSEL Nathalie	EXCUSEE	

Mise en ligne le 14/05/2025

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 24 avril 2025

Le secrétaire de Séance
Thomas GOETTELMANN

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.